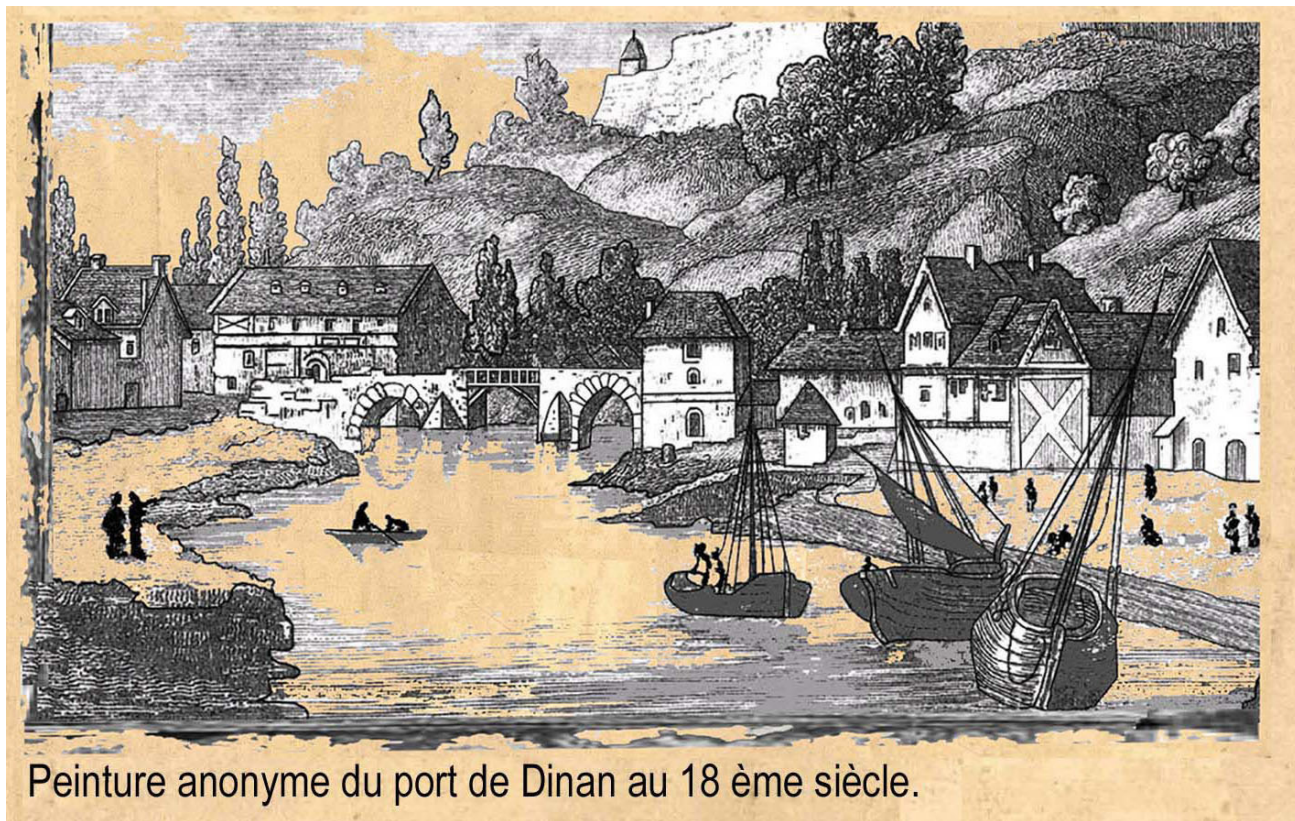




## Le bâti professionnel au 17<sup>ème</sup> siècle ; port de Dinan en Lanvallay

L'activité du port de Dinan est relativement ancienne. Il est cependant très difficile de remonter au-delà de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, après la Révolution Française, puisque les documents anciens nous font alors terriblement défaut.

Nous ne connaissons réellement de l'activité économique ancienne de ce port que la période propre au 19<sup>ème</sup> siècle, période liée à la navigation à voile et au transport des marchandises par la Rance, transport rendu possible par la réalisation du canal de l'Ille et Rance et, dans sa continuité, par l'aménagement du port de Dinan commencé dans la seconde moitié du 18<sup>ème</sup> siècle



Peinture anonyme du port de Dinan au 18<sup>ème</sup> siècle.

### Qu'en était-il auparavant ?

Le bâti existant ou disparut et ses descriptions éventuelles peut nous aider à combler ce vide important ; faut-il encore posséder des actes notariés lesquels pourraient alors se révéler être des sources d'informations intéressantes.

La commune de Lanvallay contient très peu de maisons anciennes antérieures au 17<sup>ème</sup> siècle sur son territoire. Les plus anciennes, probablement, sont celles situées au port de Dinan, dans le bas de la rue de la Madeleine et de la rue de l'Abbaye, au lieu dit hier *la Croix-Verte*. Portant, l'activité économique de ce port, à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, eu une part de responsabilité ou un rôle non négligeable dans la



transformation de ce même bâtît. En effet, ces maisons pour la plupart ont été très modifiées et il nous suffit parfois de nous arrêter et de les regarder avec une attention grandissante pour remarquer des modifications multiples apportées.

Dinan à été très courtisé au 18<sup>ème</sup> et au 19<sup>ème</sup> par les peintres anglais et ces derniers, sur leurs toiles colorées, nous ont laissé des images de ce bâtît originel aujourd'hui très modifié à défaut d'avoir disparu. Nous possédons donc, au travers de leur travail, des informations visuelles ou représentatives du bâtît d'alors, si nous acceptons leur perception personnel du sujet à peindre.

Nous avons envers nous, personnellement, la description de quelques unes de ces maisons très bien décrites dans leur intérieur sur un acte de dénombrement daté de 1781, donc de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle. Cependant, la totalité des maisons relatives à cet acte ne sont que des maisons dite d'habitation et non professionnelles. Bref, nous n'avons ici aucune description pouvant nous donner, même approximativement, une affirmation sur une activité économique, fut-elle petite, établie au port de Dinan avant le 18<sup>ème</sup> siècle.

Cependant la chance nous a sourit grâce à monsieur Le Corre ; une pièce écrite d'exception a été trouvée à la bibliothèque de Dinan. Ses archives contiennent en effet l'une de ces pièces tant recherchées. Il s'agit de la description d'une maison à usage professionnel située sur le port de Dinan du côté de Lanvallay quand le chemin de halage n'existait pas encore. Cet acte à été rédigé en 1671 afin de régler les droits de succession et au travers de son contenu, nous avons la description ou la seule trace écrite d'écrivain, même sommairement, l'intérieur d'un bâtît alors à usage professionnel et assis au port de Dinan. Cet acte nous confirme à lui seul l'existence de cette activité économique antérieure au 18<sup>ème</sup> siècle. Nous avons donc aujourd'hui, par cet acte écrit, le descriptif tant espéré et la représentation peinte, par un peintre anonyme, de ce même bâtît alors non modifié puisque réalisé avant 1829. Ce bâtît professionnel très modifié dans sa façade, alors à encorbellement, est aujourd'hui la maison située au 39 de la rue de la Madeleine en Lanvallay, au port de Dinan. Voici maintenant l'acte daté de 1671 ainsi que la représentation de ce tableau peint.

**Jean-Pierre Fournier**

***Le quatriesme jour de Juillet mil six cents soixante et onze** devant les nottaires royaux a dinan soube signans a comparu la personne honeste homme Jan Lechapellier sieur de Cucillé en Son... (illisible) et faisant pour soes enfans de son mariage avecq feu damoiselle Jullienne Rolland, demeurant a sa maison, (1) au foubourcq du pont de cette ville de Dinan, lecquel en acquet et en la dicte qualittée confesse este homme subject et justiciable du Seigneur prieur de la Magdeleine (2) au pont a dinan et de luy tenir presemment par la dicte juridiction de la Magdeleine, seavoire une grande maison sittuée **cea (céans, par ici...)** le foubourcq de la Magdeleine du dict dinan couverte d'ardoise consistante en deux **cerliers (cellier)** un grenier a sel, deux cuisines, deux chambres basses servant de cuisines cincq antichambres, et boutiques, avecq les estaux porche et devanture, (3) six chambres haultes avecq les greniers et galetazes (4), autre logement au bout le joignant vers la rue du Four (5) consistant en deux cuisines, deux chambres et grenier au dessus, la cour au costé de la dicte grange, maison ou lon entre,*



tant des dictes cerliers que par une grande porte sur la dicte rue du four avecq son escallier de pierre jusques a la riviere de Rance, dans laqle cour souvre deux petits cerliers et greniers et deux anneaux de latrines, le tout couvert dardoises, avecq ces appartenances et despandances sans reserves, lesquelles choses le dict sieur de Cucillé possede en son nom et que reçu tant par succession escheue a la dite Rolland sa femme de Nicollas Rolland sieur des Croix Rolland (6) de damoiselle Ollive Hudebert, sa femme, ses pere et mere que par acquest, davecq Bertand Prioul et Guillemette Lesenice sa femme et de sieur Jan Cheuvel sieur de Badouain (7) et Michel Lucas(e) sieur de Saint Buc, et Julienne Leuret sa femme, sur tout que yl doibt de laute a son dict seigneur seavoir au jour Saint Gilles un demie monnoie, (8) et au jour de la chandeleur au **SS.(Saint Suivant)** un demie monnoie et au son de la cloche suivant lusage du fief, les dictes maisons logement la cour et despandances joignant du devant le coste avecq **carouel (carrefour)** de la magdeleine et rue du Four par le derriere et boult au pont et riviere de Rance, et de lautre boult a maisons de Jacques de Serville sieur des Maretz (9) et de Charles Foreste, plus en la dicte qualitté Rolene (?) du dit prieuré, un jardin situé en la dicte rue du Four contenant dousses coudées de laises ou environ, joignant dun coste a autre jardin appartenant a Jullien Aubry sieur de la Daviais i la et en partye hérittier Dollive Hudebert , **dautre (bout)** a enfant de Janne Lesné **veufue (veuve)** de Gilles Lefrançois sieur des Rochettes (10) comme acquereur davecq Pierre Marot (11) sieur du Motay, d'un boult à la dicte rue du Four et de lautre a la dicte riviere de Rance. Suivant l'audic (12) il confesse devoire pour chacun et de lautre deux sels (13) six demie monnoie, au jour **efet (prenant effet)** de Saint Gilles foire a dinan, savantaige (davantage) un petit courtil (14) situé au dessus de la rue **de la Baye (pour abbaye)** apellé le courtil Clerette (15) contenant saize coudees de laise joignant dun coste aux heritiers d'Ollivier Girard sieur de la Vallee (16) austre coste le chemin au tier (17) conduisant de la dite rue de la Baye au chemin des Croix de Couaquen (18) et dun boult a terre de Macé Douillet heritier de Françoise Rebour feufe avec de lautre (19) et faire obeissance a cause des dictes choses .suivant coutumes, ce quil pouver faire et continuer et de par ce les rentes ci dessus spécifiées pour ladvenir a son dit seigneur et faire sur hypoteque dicelles choses fruicts et revenus pour avoir toutes...(mot illisible) suivant lordonnance tarifant le dict sieur de cucille en son dict nom a sa congnoissance pour le repetter en justice a justice a son procureur Mr (**espace laissé non écrit...**) et chacun le premier requiet sans revocation, gre condanne (20) par notre cour de Dinan avec **submission (soumission)** et prorogation, les invectives faites en lestude de messire Massu notaire royal au dict dinan avec le signé (signature) du dict sieur de Cucillé et les dictes...(mot illisible)

Fait a la jurediction du prieuré de la Magdeleine du Pont de Dinan devant Massu le senechal et son juge le mardi septieme juillet mille six cent soixante onze a comparu le dit Lechapelier sieur de Cucillé lequel a fe verifié la presente piece veritable et la cellé (?) aussi ... (phrase illisible)

Ont signés : Lambert greffier ; Jan Lechapelier ; Massu notaire royal



## Tableau d'explications

(1) - L'auberge des trois Rois ; elle serait aujourd'hui posée sur la chaussée et accolée à la boulangerie actuelle du port de Dinan.

(2) - Seigneur prieur : Comme tout prieuré, le prieuré de la Magdeleine était une seigneurie. Le plus ancien seigneur connu actuellement est Jehan Le Clerc, prieur comantataire du prieuré de la Magdeleine en 1543.

(3) - Devanture : Partie extérieure d'une boutique.

(4) - Galetaze : Nom donné anciennement à un logement pratiqué sous les combles, grenier ou mansarde.

(5) - Rue du Four : Ainsi nommée par la présence du four prieural. Ce four est cité dès 1556 sur un acte de dénombrement relatif à l'énumération du bâti de cette église.

(6) - Croix Rolland : En Lanvallay où s'élève aujourd'hui la résidence sise rue du Rocher. Jadis était ici présent un château ayant été construit au 12<sup>ème</sup> siècle par une branche cadette des sires de Dinan.

(7) - Badouain : Peut-être la terre dite de Baudouin située à l'extrémité du quai de Dinan à la Courbure. Ancien moulin. Vincent Leroy sieur de la Chesnaye et époux en première noce de Marie-Rose Jan dite demoiselle de Baudouin épousera, en seconde noce, Laurence Lechapellier. Voir arbre de généalogie...

(8) - Monnoie : N. f. XIIe siècle, Emprunté du latin moneta, tiré du nom de Juno moneta, « Junon qui ave...monnaie ».

(9) - Marets : Terre située en bordure du halage, après le viaduc et se situant dans l'aplomb de la rue de l'Abbaye.

(10) - Rochettes : Manoir situé en Lanvallay construit soit à la fin du 16<sup>ème</sup> siècle soit au début du 17<sup>ème</sup> siècle.

(11) - Pierre Marot : Fils de Macé Marot et de Guillemette Rolland sieur et dame du Cheminneuf en Lanvallay.

Trésorier du Prieuré de la Magdeleine. Leur pierre tumulaire est aujourd'hui exposée à la Maison de la Rance.

(12) - L'Audic : Peut-être Auditeur; fonctionnaire chargé de préparer les décisions dans certains tribunaux administratifs.

(13) - Sels : Sur certains de ces actes notariés, les sommes dues pouvaient être versées en natures diverses. La gabelle, impôt sur le sel sous l'ancien régime, rendait obligatoire le fait d'acheter annuellement, pour tout sujet du roi, une certaine quantité de sel. Ici on note la présence d'un grenier à sel avec tous les bénéfices que cela suggère...

(14) - Courtil : Petite pièce de terre sur laquelle on cultivait le lin.

(15) - Clerette : Pour Clair ou Claire. Une fontaine dite la Fontaine Clairette est citée dans la vallée de Bretagne surplombant la rue de l'Abbaye dans un acte notarié du 18<sup>ème</sup> siècle. (Une venelle de servitude menant à la fontaine Clairette...) Cette vallée dite de Bretagne surplombe toujours et la rue de l'Abbaye et la rue dite alors du Chemineuf, aujourd'hui la rue de la Madeleine. ( Cette rue sera également appelée chemin de St-Malo et de Dol sur un plan de Garregeau daté de 1701).



Cette venelle de servitude assure toujours la déserte de ce grand verger appelé depuis le 18<sup>ème</sup> siècle la « Vallée de Bretagne ». Ce verger sera la propriété en 1723 de François Asseline, époux de Perrine Guérin, dit sieur du Cheminneuf. (Note : Janne Jan, née vers 1590, épousera Olivier Guérin dit sieur du Cheminneuf ; elle est la belle sœur de Gillette Marot fille de Macé Marot sieur du Cheminneuf ci-dessus.)

(16-17) Vallée et Chemin au Tier : Peut-être la Vallée de Bretagne toujours desservie aujourd'hui par cette voie de servitude laquelle desservait en 1771 et la fontaine Clairette et la vallée de Bretagne. Dans la rue de l'Abbaye n'existe qu'une seule voie de servitude et c'est cette dernière.

Nous avons sur cet acte un Courtil dit le courtil Clerette lequel est borné comme suit : [Joignant d'un côté aux héritiers d'Ollivier Girard, sieur de la Vallée \(vallée de Bretagne ?\) par l'autre côté par le chemin conduisant de la rue de l'Abbaye au chemin menant aux Croix de Coëtquen](#). Nous avons ici à faire à un chemin second (trait d'union) entre la dite rue de l'Abbaye et le chemin menant sur la route de Dol et de St-Malo.

Ce chemin de servitude, aujourd'hui privatif et coupé dans sa remontée par la rue actuelle du Lion d'Or, construite lors de la réalisation du viaduc, est peut-être cet ancien chemin cité ici pour délimiter le courtil de Jan Lechapellier. Si cela est, ce passage, aujourd'hui servitude, était hier l'une petite voie de communication ou petit raccourci pour atteindre, à travers les hauts Coteaux, le chemin principal menant à St-Malo.

(18) - Couaquen : Pour Coëtquen, seigneurie en St-Helen. Dans l'acte de dénombrement du prieuré de la Madeleine, acte daté de 1543, la rue de l'Abbaye est ainsi appelée : Le chemin de l'abbaye quel (lequel) conduist es (en les) Croix de Coïsquen.

La rue actuelle de la Madeleine, anciennement rue de la Madeleine ou du Chemin-Neuf n'existait probablement pas encore à la fin du 15<sup>ème</sup> siècle. Le premier sieur du Cheminneuf, portant ce titre, est Jean Marot né au début du 16<sup>ème</sup> siècle, père de Macé Marot ci-dessus dit sieur du Cheminneuf également. Il est le premier à porté ce titre ; son père et son grand-père étant tous les deux sieurs de la Meffray en Saint-Samson. Jean Marot décède le 15 mars 1581 et le titre donné à son bien bâti, peut-être la maison actuelle assise à l'angle et de la rue de l'Abbaye et de la rue de la Madeleine, peut correspondre éventuellement à l'apparition de ce chemin de communication plusieurs fois modifié depuis dans son tracé.

Seule le chemin de l'Abbaye, chemin situé dans le prolongement de la rue actuelle dite du Jerzual, permettait alors de remonter et à pied seulement, sur les hauteurs de Lanvallay et de prendre ainsi soit la direction de Rennes, située à droite de la ville de Dinan, soit la direction de Saint-Malo via la seigneurie de Coëtquen en Saint-Helen. Cette bifurcation se faisant quant à elle sur la gauche de la ville de Dinan. Il semble donc ne pas avoir eu de sortie principale et carrossable du port de Dinan par la rive droite, au port de Dinan, avant la réalisation de ce chemin appelé « le Cheminneuf ». La liaison en voiture à cheval de Dinan-Lanvallay et Lanvallay-Dinan, jusqu'au 16<sup>ème</sup> siècle, devait très probablement se faire à partir de la porte du Guichet défendant le château de Dinan, via le chemin aux Anes situé en amont du pont de Léhon.

(19) - Feufe avec de l'autre : Macé Douillet héritier de Françoise Rebour veuf de Françoise Rebour (de l'autre...)

(20) - Gre condanne - Si il y a révocation, condamnation à notre gré...